Informations de base

2007/2660(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Somalie **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/11/2007	Décision du Parlement	T6-0544/2007	Résumé
15/11/2007	Résultat du vote au parlement		
15/11/2007	Débat en plénière		Résumé
15/11/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2660(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0454/2007	13/11/2007	
Proposition de résolution		B6-0457/2007	13/11/2007	
Proposition de résolution		B6-0460/2007	13/11/2007	
Proposition de résolution		B6-0468/2007	13/11/2007	
Proposition de résolution		B6-0469/2007	13/11/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0544/2007	15/11/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)6527	18/12/2007	

Résolution sur la Somalie

2007/2660(RSP) - 15/11/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le même jour sur la situation en Somalie, le Parlement européen a approuvé par 61 voix pour, 3 contre et aucune abstention, une résolution commune des groupes **PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE** et **GUE/NGL** dans laquelle il rappelle tout d'abord qu'au moins 80 personnes ont été tuées lors des récents combats entre les rebelles de l'Union des tribunaux islamiques et les troupes éthiopiennes alliées au gouvernement fédéral transitoire (GFT).

Il rappelle que la Somalie n'a pas eu de gouvernement opérationnel depuis le renversement du régime de Saïd Barre en 1991 et que selon le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés pas moins de 100.000 personnes se sont déplacées, du fait des récents combats. Il rappelle également qu'outre les pertes en vies humaines, la situation sécuritaire à Mogadiscio est déplorable et que les ONG ne sont pas en mesure de faire face à la catastrophe humanitaire en cours (38.000 enfants âgés de moins de 5 ans sont ainsi considérés comme souffrant de malnutrition aiguë et 10.000 d'entre eux souffrent de malnutrition grave pouvant entrainer la mort).

Dans ce contexte, le Parlement condamne énergiquement les graves violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme commises par toutes les parties au conflit en Somalie et demande **l'arrêt immédiat des hostilités**. Il exige que toutes les factions en guerre s'abstiennent d'attaques aveugles contre les civils, et demande qu'un panel indépendant enquête sur les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme.

Estimant que le conflit somalien risque de se transformer en une guerre régionale affectant la totalité de la Corne de l'Afrique, **le Parlement appelle la communauté internationale à soutenir les efforts diplomatiques pour mettre fin à la violence** et propose un mécanisme permanent en vue de la négociation et de la vérification d'un cessez-le-feu immédiat. Il appelle le GFT à s'engager dans un processus de concertation qui doit conduire à la nomination d'un nouveau Premier ministre et engage toutes les parties prenantes somaliennes à redoubler d'efforts dans la voie d'un dialogue politique.

Parallèlement, le Parlement demande la cessation de toute intervention militaire étrangère en Somalie et le renforcement du rôle de la société civile, en particulier des femmes, dans le processus de réconciliation nationale.

En ce qui concerne la mise en place d'une **force de maintien de la paix**, le Parlement déplore que, jusqu'ici, pas plus de 1.600 soldats sur les 8.000 que l'Union africaine a accepté d'envoyer, ont été effectivement déployés. Il faut donc inciter les États de l'Union Africaine à honorer leurs engagements. Dans le même temps, le Parlement appelle l'Union à accroître ses efforts en vue de fournir le soutien politique, financier et logistique nécessaire pour le déploiement des troupes de maintien de la paix de l'Union africaine.

Le Parlement réitère son appel au groupe de contact international pour la Somalie – composé de l'Union africaine, des Nations unies, de l'Union européenne, des États-Unis, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de la Tanzanie et d'autres – pour qu'il encourage des évolutions politiques positives et la coopération avec des parties prenantes en Somalie. Il demande également à l'Union européenne d'intensifier la fourniture d'aide humanitaire aux personnes déplacées et à la population dans le besoin.

Enfin, le Parlement demande que l'on contrôle rigoureusement l'application de l'embargo sur les armes décrété contre la Somalie par les Nations unies en 1992 et que l'on protège comme il se doit les journalistes qui couvrent ce conflit.